

N°	2	0	0
----	---	---	---

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'INSTITUTION
INTERDEPARTEMENTALE OISE/SEINE-MARITIME/SOMME
POUR LA GESTION ET LA VALORISATION DE LA
BRESLE**

OBJET :	L'an deux mil dix Le vendredi 26 mars à 9h30, les membres du conseil d'administration légalement convoqués, se sont réunis à Gamaches, sous la présidence de M. PECQUERY.
- Animation de bassin versant : opération sur les produits phytosanitaires	Etaient présents ce jour : MM. BIGNON, DECORDE, DUHAMEL, JACOB, MAQUET, PECQUERY, SENEAL, VANSEVENANT. Absents excusés : Mmes GAOUYER, HUREL (pouvoir à M. Pecquery), MM. AUBRY, LOIN, JUMEL, MAUGEZ.
DATE DE LA CONVOCATION :	<u>- Animation de bassin versant : protection de la qualité de la ressource > opération sur les produits phytosanitaires</u> M. BILLARD rappelle que l'Institution a conduit une action de sensibilisation à l'usage des produits phytosanitaires en 2009. Soutenu financièrement par l'Agence de l'eau Seine-Normandie et la région Picardie, l'EPTB a assuré l'organisation et l'animation de quatre réunions d'information sur le désherbage alternatif dans les collectivités. L'enquête de satisfaction faite par l'animatrice de bassin versant en charge de ce dossier est très positive, les sujets abordés ayant satisfait le plus grand nombre des participants.
8 février 2010	
NOMBRE DE DELEGUES :	Cette action constituait la première étape d'un travail qui se veut durable avec les collectivités du bassin de la Bresle. Pour 2010, l'Institution organise donc courant mai, la partie pratique de cette formation en emmenant sur le terrain les participants aux formations théoriques visiter une collectivité ayant mis en place une démarche innovante avec une démonstration de matériel alternatif aux produits chimiques. L'Institution prendrait à sa charge les frais de transport et d'organisation de cette journée (repas, ...).
En exercice	14
Présents	8
Votants	9
	<i>Le Conseil d'administration, à l'unanimité, approuve la réalisation de cette action pour 2010 et autorise le Président à engager toutes les démarches nécessaires à sa réalisation (sollicitation de l'Agence de l'eau et de tout autre financeur, signature du marché, ...). Les crédits nécessaires à cette action sont inscrits au chapitre 62 du budget primitif 2010.</i>

Pour extrait conforme,

Le Président de l'Institution,

Jacques PECQUERY